

**DOSSIER DE DEMANDE DE  
VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS (VAP)**

**En application du décret 85-906 du 23/08/1985 Modifié par décret du 19 Août 2013**

La Validation des Acquis Professionnels (V.A.P. 85) permet d'accéder, directement, à une formation universitaire sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (salariée ou non), les formations suivies ou les acquis personnels développés hors de tout système de formation.

*Par exemple : entreprendre une formation en licence sans posséder le bac+2 en principe requis.*

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation.

Voir également : loi du Code de l'éducation - Article R613-33 et Décret n°85-906 du 23 août 1985 abrogé par le Décret n° 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation (Décrets en Conseil d'Etat et décrets).

Ce dispositif n'est pas diplômant. La décision favorable de la commission VAPP est une reconnaissance de niveau qui permet à une personne d'intégrer une formation sans avoir le titre requis. Celle-ci examinera, avec attention, ce dossier VAPP qui vous donnera l'accord pour vous dispenser du titre requis.

**Veillez noter que cette démarche ne vous dispense pas des éventuelles épreuves d'entrée en formation (candidature, entretien de sélection...). Elle ne vous rend pas titulaire du diplôme dont vous êtes dispensé.**

*Ce dossier est à remplir avant de candidater sur e-candidat.*

**1- Formation souhaitée :**

Mention : .....

Parcours : .....

(Veillez à préciser l'intitulé exact de la formation que vous souhaitez intégrer)

**2- Identité**

Mme  Mr Nom patronymique : .....

Nom marital : ..... Prénom(s) : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... courriel : .....

**3- Situation professionnelle actuelle**

Salarié  Demandeur d'emploi  autre ( à préciser ) : .....

Votre poste actuel : ..... votre ancienneté sur ce poste (mois ou an) : .....

Catégorie socio-professionnelle :  Ouvrier/Employé  Profession intermédiaire  Cadre  Autre (actif non salarié)

Votre employeur : .....

Adresse : .....

Avez-vous déjà été informé(e) sur les procédures de validation des acquis ?  oui  non

Si oui, par quel(s) organisme(s) ? .....

Comment avez-vous connu notre établissement ?  CEP/PRC/ Internet  Relation  organisme d'emploi

Nom et Prénom :

dossier VAP-Université LYON2 2022

**DOSSIER DE DEMANDE DE  
VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS (VAP)  
En application du décret 85-906 du 23/08/1985 Modifié par décret du 19 Août 2013**

**4- Formation**

A l'aide du tableau à remplir ci-dessous, indiquez votre parcours de formation INITIALE et de formation CONTINUE.  
Commencez par les formations les plus récentes (ordre chronologique inversé).

année	intitulé	organisme	niveau	Diplôme obtenu oui/non	justificatif

niveaux :            3 = CAP-BEP    4 = BAC            5 = BAC+2        6 = BAC+ 3        7 = BAC+5        ou 8≥BAC+8

**5- Expériences professionnelles et autres** (bénévole, élue, syndicale...)

CV à insérer ici, 1 à 2 pages maximum

Tableau ci-dessous à remplir en partant de l'expérience la plus récente à la plus ancienne

emploi ou fonction occupé	Nom de l'organisme lieu	Principales missions, activités, responsabilités exercées	Temps de travail, partiel, plein	Date de début Et Date de fin	justificatif

Pièces justificatives à joindre

- Une lettre de motivation (présentez votre projet en précisant les motivations qui vous font demander cette validation des acquis en précisant quels sont les acquis qui vous permettraient la dispense de niveau. Veillez à lister les connaissances détenues et les compétences déployées au travers d'une liste non exhaustive )
- Une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Justificatifs concernant votre formation initiale :  
Copies des diplômes obtenus et relevés de notes en cas d'échec (les candidats titulaires d'un diplôme étranger doivent en fournir la traduction certifiée)
- Justificatifs concernant votre formation continue :  
Attestations de formation pour les stages de formation continue et si possible les programmes de stages.
- Justificatifs concernant vos expériences extra-professionnelles :  
Attestations diverses concernant vos activités associatives, bénévoles, sportives, culturelles, réalisations personnelles.

**DOSSIER DE DEMANDE DE  
VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS (VAP)**

**En application du décret 85-906 du 23/08/1985 Modifié par décret du 19 Août 2013**

- Tout document permettant de justifier les éléments que vous présentez à l'appui de votre demande.

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et l'authenticité des documents fournis dans le cadre de ce dossier VAPP.

A ....., le.....

Signature du candidat

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« -constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (code pénal art.441-6) »